



VILLE DE

Ramonville
Saint-Agne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 13 Novembre 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 32

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 32

Le Jeudi 13 Novembre 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 7 Novembre 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Numéro

2014/NOV/116

Point de l'ordre du jour

11

OBJET

**RÉFECTION DE
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
ZONE DES COTEAUX ET AU
PIÉTONNIER AVENUE
SAINT-EXUPÉRY**

RAPPORTEUR

M. PASSERIEU

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. G. ROZENKNOP a donné procuration à M. E. JAECK
Mme P. MATON a donné procuration à Mme M-A. SCANO
M. A. CLEMENT a donné procuration à M. Cl. LUBAC
M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN
Mme A. POL a donné procuration à M. P. BROT

Exposé des motifs

Monsieur PASSERIEU indique que suite à la vétusté des équipements, le S.D.E.H.G. a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Résidence des Coteaux :

- Depuis la commande PAE coteaux : réfection complète du réseau souterrain vétuste de l'éclairage public ;
- Fourniture et pose de 5 Bornes Basses de type à définir avec la commune, résistantes au vandalisme ;
- Réalimentation depuis la Borne n° 1259 du réseau actuellement déconnecté du 1261 au 1281 (Lanternes ZA posées dans l'affaire 4AM48).

Piétonnier parallèle à l'avenue de l'Aéropostale située entre l'avenue Saint-Exupéry et la rue Jean Mermoz Du n° 1998 au n° 2006

- Dépose de 10 candélabres vétustes et de tous les câbles apparents ;
- Réfection du réseau souterrain sur environ 180 mètres avec réfection

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 21/11/2014
L'affichage en mairie le : 21/11/2014
La notification le : 21/11/2014

Le Maire
Christophe LUBAC

du revêtement à l'identique ;

- Mise en place de 10 ensembles de type décoratifs : mâts + appareils équipés de lampes cosmowhite 45 ou 60 Watts.

Compte tenu des règlements applicables au S.D.E.H.G., la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le S.D.E.H.G.).....9 557 €
- Part S.D.E.H.G.....32 157 €
- **Part restant à la charge de la commune (Estimation).....21 451 €**

Total.....63 165 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le S.D.E.H.G. demande à la commune de s'engager sur la participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne, pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur PASSERIEU, et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** l'Avant Projet Sommaire présenté ;
- **S'ENGAGE** à verser au S.D.E.H.G. une contribution au plus égale au montant ci dessus ;
- **DÉCIDE** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du S.D.E.H.G.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date de la signature : 20/11/2014
Nom du signataire : Christophe LUBAC